VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 14 JULI 2017 (Namiddagvergadering)

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 14 JUILLET 2017 (Séance de l'après-midi)

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 16h47.*

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Barbara Trachte ;

- M. Philippe Close ;

- M. Sevket Temiz.

[107]

VOTES NOMINATIFS

[109]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée à New York le 10 décembre 1984 ; 2° au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté à New York le 18 décembre 2002 (nos B-77/1 et 2 – 2016/2017).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

82 membres sont présents.

65 répondent oui dans le groupe linguistique français.

17 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[113]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n°130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, et l'Annexe, adoptées à Genève le 25 juin 1969 (nos B-78/1 et 2 – 2016/2017).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

82 membres sont présents.

65 répondent oui dans le groupe linguistique français.

17 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

[117]

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 16h48.*

[119]